

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Projets de marché intercommunal et de village seniors de Kahani cession gratuite de la parcelle AT 0004a de la commune à la 3co

Séance du 12 octobre 2022

2^{ème} convocation

Délibération n° 79

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 10

Absents : 30

Votants : 13

- dont « pour » : 13

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 08/10/ 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans les locaux de la 3CO le mercredi 12 octobre 2022 à 16 heures.

Présents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Absents :

BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, SAID-SOUFFOU Soula, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MDALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, Mohamed Zainaba, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchat, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOURM Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima,

Absents représentés :

BOINA M'ZE Salim représenté par ABDOU ELHOIDE Dhatia,

CHANRANI Daoudou représenté par IBRAHIMA SAID Maarifa,

SAID-SOUFFOU Soula représenté par MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Secrétaire de séance : ABDOU ELOIHIDE Dhatia

Le président rappelle que s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil communautaire peut valablement délibérer sans condition de quorum ([articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#) du CGCT).

Vu les projets communautaires de réalisation du marché couvert, de village de seniors et de développement des services communautaires à Kahani sur l'emprise de la parcelle référencée section AT n°0004a du cadastre de la commune de Ouangani,

Considérant qu'un périmètre d'intervention a été établi par la réalisation d'un document d'arpentage qui sera appliqué au cadastre pour la réalisation de ces projets,

Considérant que cette parcelle est propriété communale et qu'il y a lieu d'opérer son transfert à la communauté de Commune du Centre-Ouest pour la réalisation de projets d'intérêt communautaire,

Code	Propriétaire	Ref:	n°	Surface	Titre	Projet Prévu
1	Commune de Ouangani	AT	0004a	9 294	3676	Marché couvert et village seniors

Considérant l'édification sur ladite parcelle d'un ensemble de bâtiments propriété de la caisse de sécurité sociale de Mayotte et les appréciations différentes de la commune de Ouangani et de la CSSM sur les modalités de régularisation foncière de l'assise de ces constructions,

Considérant que l'ensemble des bâtiments de la CSSM est valorisé à hauteur de 479.891 € par une expertise en date du 22 mars 2018, mandatée par le tribunal administratif de Mayotte à la requête de la CSSM, en intégrant la charge foncière desdites constructions,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ouangani n°31/2022/CO du 09 Avril 2022 donnant mandat à la communauté de communes du centre Ouest pour assurer la maîtrise foncière de l'assise du projet du marché,

Vu la délibération du conseil de la communauté de communes du Centre-Ouest n°28 en date du 04 Août 2021 acceptant le transfert du projet de la construction du marché de Kahani

Vu le courriel du président de la CSSM au Président de la communauté de communes du Centre-Ouest en date du 31 Août 2022, l'informant de la réponse favorable de la CSSM à la demande de la 3co d'agir en lieu et place de la Commune de Ouangani pour régler le différend existant entre la commune de Ouangani et la CSSM,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De solliciter auprès de la commune de Ouangani la cession à titre gratuit de la parcelle susvisée au bénéfice de la communauté de communes du centre Ouest en vue de la réalisation des projets communautaires du marché couvert, de village de seniors et de développement de services communautaires sur le site.
- D'autorise Monsieur le Président ou à défaut son premier vice-président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ladite délibération et tout acte en vue de son application.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID : 976-200059871-20221012-0092_2022-DE



Fait et délibéré le 12/10/2022
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
Date : 14/10/2022
Qualité : President

